



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RENCONTRE DE FOOTBALL  
RC LENS / PARIS SAINT GERMAIN  
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

Arras, le 8 septembre 2020

*Port du masque obligatoire aux abords  
du stade Bollaert à Lens*

Dans le cadre de la rencontre de football entre le Racing Club de Lens et le Paris-Saint-Germain, qui se déroulera ce jeudi 10 septembre 2020 au stade Bollaert à Lens, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de rendre obligatoire le port du masque, pour les personnes de onze ans et plus, sur le parvis du stade ainsi que dans les espaces ouverts au public du périmètre comprenant les voies et espaces suivants :

- Rue Edouard Bollaert ;
- Route de Béthune ;
- Rue André Boulloche ;
- Parking stade Bollaert-Delelis (y compris rue Mansart et Fréchet) ;
- Allée Marc-Vivien Foé ;
- Rue Paul Bert ;
- Chemin Tassette ;
- Rue Georges Bernanos ;
- Rue Maurice Carton ;
- Avenue Alfred Maes ;
- Avenue André Delelis ;
- Rue Elie Reumaux ;
- Rue du 11 novembre ;
- Rue Chopin.

**Cette disposition s'applique le 10 septembre 2020 de 19h à 24h. Le port du masque est également obligatoire dans l'enceinte du stade.**

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Le périmètre défini ci-dessus s'additionne aux zones déjà déterminées par l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2020 portant obligation de port du masque à l'occasion des évènements de plein air de nature à créer une concentration du public ou dans certains lieux très fréquentés dans les communes du département du Pas-de-Calais.

**Pour rappel, étaient déjà concernés à Lens les rues, places et boulevard suivants :**

- Place Jean Jaurès ;
- Rue René Lanoy ;
- Rue du Maréchal Leclerc ;
- Boulevard Basly ;
- Rue de Paris ;
- Rue de la paix ;
- Rue de la gare ;
- Place du Général De Gaulle ;
- Rue Jean Létienne.

Dans le contexte sanitaire actuel, Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais, appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières, la distanciation sociale et le port du masque dans la lutte contre la propagation du virus.